



Commission civile d'examen
et de traitement des plaintes
relatives à la GRC

Civilian Review and
Complaints Commission
for the RCMP

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

Canada 

N° de cat. : PS76-1F-PDF
ISSN : 2562-6434

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC
C.P. 1722, succ. B
Ottawa (Ontario) K1P 0B3
Télécopieur : 613-952-8045 (Ottawa)
Courriel : publications@crcc-ccetp.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2025

Ce document est accessible sur le site Web de la CCETP : <http://www.crcc-ccetp.gc.ca>.

Ce document est offert en médias substituts sur demande.

Also available in English.

Table des matières

1.0 Introduction	2
1.1 Mandat	2
1.2 Méthode de présentation du rapport	2
2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	3
3.0 Risques et incertitudes	4
4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	4
5.0 Approbation des cadres supérieurs.....	4
6.0 État des autorisations (non vérifié)	5
7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées).....	6

1.0 Introduction

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel conformément à l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et aux exigences en matière de présentation du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses.

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

1.1 Mandat

Le rôle fondamental de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La CCETP s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC.

[La partie II du Budget principal des dépenses](#) décrit brièvement les activités de programme de la CCETP.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCETP accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2024-2025. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage

particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La CCETP utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

À la fin du premier trimestre de 2025-2026, la CCETP avait dépensé environ 23 % de ses crédits totaux disponibles comparativement à 21 % pour la même période en 2024-2025.

Les dépenses de la CCETP en matière d'effectif représentent 78 % des dépenses prévues en 2025-2026, comparativement à 77 % en 2024-2025. La CCETP s'attend à ce que ses dépenses consacrées au personnel restent élevées au cours de l'année alors qu'elle ajustera son effectif pour répondre aux priorités de son mandat et à la hausse des rajustements de la rémunération à la suite de négociations collectives.

3.0 Risques et incertitudes

La CCETP n'a aucun contrôle sur les incidents graves entre la GRC et les membres du public. De tels incidents peuvent avoir une incidence sur la charge de travail de l'ensemble de la CCETP et risquent de nuire à l'atteinte de ses normes de service. Grâce au suivi des charges de travail et, au besoin, à la réaffectation du personnel et des ressources, la CCETP conserve la souplesse nécessaire pour s'acquitter de son mandat.

4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le poste de président de la CCETP est vacant depuis le 2 janvier 2025. Aucune nomination par le gouverneur en conseil n'a été faite au cours de ce trimestre pour pourvoir ce poste essentiel.

5.0 Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Roxane Bériault, CPA
Dirigeante principale des finances et
directrice principale des Services intégrés
Ottawa (Canada)

Date : 21 août 2025

6.0 État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2025-2026 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	15 127 881	3 407 468	3 407 468
Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés	1 736 401	434 100	434 100
Autorisations totales	16 864 282	3 841 569	3 841 569

Exercice 2024-2025 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	14 763 619	3 003 451	3 003 451
Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés	1 515 898	378 974	378 974
Autorisations totales	16 279 517	3 382 426	3 382 426

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2025-2026 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	13 085 429	3 615 177	3 615 177
Transports et communications	345 374	17 299	17 299
Information	43 588	-	-
Services professionnels et spéciaux	1 505 839	26 758	26 758
Location	692 557	96 584	96 584
Réparation et entretien	13 243	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	133 835	7 544	7 544
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	514 577	14 711	14 711
Paielements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	529 840	63 495	63 495
Dépenses budgétaires nettes totales	16 864 282	3 841 569	3 841 569

Exercice 2024-2025 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	12 500 664	3 124 638	3 124 638
Transports et communications	339 007	35 201	35 201
Information	19 557	8 075	8 075
Services professionnels et spéciaux	1 902 499	106 166	106 166
Location	513 489	96 130	96 130
Réparation et entretien	11 118	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	115 392	5 185	5 185
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	179 354	3 430	3 430
Paielements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	698 437	3 600	3 600
Dépenses budgétaires nettes totales	16 279 517	3 382 426	3 382 426